

Le montant des subventions a été obtenu parce que c'est un beau projet (selon les termes de M. le Maire).

Le manoir avant la rénovation de sa toiture



Photo récente

Ancien presbytère de l'abbaye de Port-Royal construit au milieu du XVIIème siècle, puis manoir au XVIIIème, puis école au XIXème.

Bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques

L'abbé Grégoire, l'un des premiers pèlerins sur le site des Ruines, y viendra en 1801 et écrira son livre « Les Ruines de Port-Royal des Champs ».

Le manoir après la rénovation de sa toiture du 10/2025 au 01/2026.



L'agence IngénieurY, l'AMO* des Yvelines, a été missionnée en 2023 pour accompagner la commune dans la réhabilitation du clos et du couvert du Manoir pour la préservation du patrimoine.

La façade ne semble pas avoir été intégrée au programme de travaux, alors que des fissures étaient visibles et qu'un échafaudage serait installé pour la réfection du toit, ce qui aurait pu constituer une intervention économique et cohérente sur l'ensemble du bâtiment.

* Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Le Département, partenaire privilégié des communes
MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION DU MANOIR, EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET RÉNOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Participation du Département :
272 500 €

Coût global de l'opération HT :
844 174 €

Date prévisionnelle de début de chantier :
septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de chantier :
décembre 2026



L'apparition de désordres d'humidité localisés sur cette façade, à l'issue des travaux de couverture, appelle des vérifications quant à la qualité d'exécution et au respect des règles de l'art.

Observations et demandes de clarification

À la suite des travaux de couverture réalisés entre octobre 2025 et janvier 2026, des traces d'écoulement et d'humidité sont visibles en façade, sous la corniche (côté tennis).

Ces éléments appellent des explications techniques sur :

- l'origine des écoulements observés (*le bureau de contrôle Alpha Contrôle et EBK Architecture ont-ils émis des réserves lors de la réception des travaux ?*) ;
- la conformité de la mise hors d'eau lors des travaux et de la mise en œuvre de la nouvelle toiture, ainsi que les éventuelles mesures correctives prévues.
- les critères ayant conduit à la nouvelle implantation des descentes pluviales en pleine façade (*préconisation d'EBK Architecture ?*).

Les travaux publics sont encadrés par des règles techniques, destinées à garantir la durabilité des ouvrages et la bonne utilisation des fonds engagés.

Un courrier a été adressé à la mairie le 9 février 2026 afin d'obtenir des éclaircissements. Il nous a été indiqué qu'aucune réponse ne serait apportée à ce courrier.

Dans un souci de transparence et d'information des habitants, nous rendons donc publics ces éléments.

L'objectif demeure la préservation durable du patrimoine communal.

A . A . V . R . E .

Association
des Amis de la Vallée
du Rhodon et des Environs
www.aavre.org

Mairie de Saint Lambert
13 rue la Mairie

78 470 Saint-Lambert-des-Bois

Saint-Lambert-des-Bois, le 9 février 2026

Objet : Demande d'information – Désordres constatés sur la façade après rénovation de la toiture

Monsieur le Maire,

Pourriez-vous nous informer des éléments suivants concernant les désordres constatés sur la façade (côté tennis) du Manoir, à la suite des travaux de rénovation de la toiture ?

Comme le montre ci-dessous la photo du 08/02, des traces importantes d'écoulement et d'humidité apparaissent sous la gouttière de la toiture rénovée. Nous souhaiterions comprendre ce qu'il s'est produit lors des travaux pour que la façade ait été exposée à des infiltrations ou ruissellements d'eau à cet endroit.

Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser :

- l'analyse de l'origine des désordres et les préconisations formulées par l'architecte en charge du chantier,
- ainsi que la responsabilité engagée de l'entreprise de couverture dans ce désordre.

Dans un souci de bonne information et de préservation du patrimoine communal, nous vous remercions par avance pour les précisions que vous pourrez nous apporter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.


Eric Aynaud
Président


Michel Journet
Vice-président



ACTEURS / PARTENAIRES



MAITRE D'OUVRAGE

Mairie Saint-Lambert-des-bois
13 rue de la Mairie
78470 Saint-Lambert-des-Bois



MAITRE D'ŒUVRE

EBK ARCHITECTURE
16 Place de l'Étape
78200 Mantes-la-Jolie



BUREAU DE CONTRÔLE

Alpha Contrôle
46 avenue des Frères Lumières
78190 Trappes



CUISINISTE

EPICURE
249 Rue Marie Curie
59118 Wanbrechies



PARTENAIRE

Conseil Régional Ile-de-France
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine



PARTENAIRE

Conseil Départemental des Yvelines
2 place André Mignot
78012 Versailles Cedex